



Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs spécifiques applicables au sein de l'Ecole des Mines sont fixés conformément à la liste jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'Ecole des Mines et sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 1^{er} juillet 2015

Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

- 7 JUL. 2015



TARIFS MINES NANCY

2015

PRESTATIONS NUMERIQUES

(hors location de salles et hors accompagnement technique et logistique)

<i>coût à la 1/2 journée</i>	H.T.	T.T.C.
Photoreportage avec appareil numérique professionnel	25,00 €	30,00 €

<i>Coût à la journée (coût divisé par deux par demi-journée)</i>		
Tablette (Ipad)	15,00 €	18,00 €
Macbook Pro	25,00 €	30,00 €
Tablette (Surface)	30,00 €	36,00 €
16 boitiers de vote	20,00 €	24,00 €
32 boitiers de vote	35,00 €	42,00 €
96 boitiers de vote	100,00 €	120,00 €
Affichage dynamique mobile	50,00 €	60,00 €

DIVERS

	H.T.	T.T.C.
Mise à disposition d'une place de parking souterrain pour 1 an réservée aux hébergés du Site Artem	60,00 €	72,00 €
Accès salles de musculation et cardiotraining pour 1 an	340,00 €	408,00 €